



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 2 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/04/2007

D - 20070166

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 2 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN ; M. Didier CAZABONNE ; M. Michel DUCHENE ; Mme Véronique FAYET ; M. Jean-Paul JAUFFRET ; M. Jean-Charles BRON ; Mme Françoise BRUNET ; M. Dominique DUCASSOU ; M. Stéphan DELAUX ; Mme Carole JORDA-DEDIEU ; M. Jean-Marc GAUZERE ; M. Claude BOCCHIO ; Mme Elisabeth VIGNÉ (*présente jusqu'à 17h15*) ; M. Joël QUANCARD ; Mme Muriel PARCELIER ; M. Henri PONS ; Mme Anne WALRYCK ; M. Pierre LOTHAIRE ; M. Jean-Louis DAVID ; Mme Anne-Marie CAZALET ; M. Alain MOGA ; M. Bruno CANOVAS ; Mme Françoise PUJO ; M. Jacques VALADE ; Mme Michelle DARCHÉ ; Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET ; M. Patrick SIMON ; Mme Anne CASTANET ; M. Charles CAZENAVE ; Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE ; Mme Eliane BON ; Mme Chantal BOURRAGUÉ ; Mme Mireille BRACQ ; Mme Nadine MAU ; Mme Françoise MASSIE ; M. Alain PETIT ; Mme Christine CHARRAS ; Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE ; Mme Elisabeth TOUTON ; Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF ; M. Jean MERCHERZ ; M. Guillaume HÉNIN ; Mme Chrystèle PALVADEAU ; M. Daniel JAULT ; Mme Michèle DELAUNAY ; Mme Claude MELLIER ; M. Jacques RESPAUD ; Mme Martine DIEZ ; Mme Brigitte NABET ; M. Vincent MAURIN ; M. Matthieu ROUYEYRE ; M. Pierre HURMIC ; Mme Marie-Claude NOEL ; M. Patrick PAPADATO ; M. Jacques COLOMBIER (*présent à partir de 15h50*);

Excusés :

M. Jean-Michel GAUTÉ ; M. Alexis BANAYAN ; M. Jean-Didier BANNEL ; Mme Laurence DESSERTINE ; Mme Martine MOULIN-BOUDARD ;

OPAH Centre Historique. 24 rue Gouvéa. 8 rue Larmée. 38 rue des Piliers de Tutelle. 109 rue du Palais Gallien. 31 rue Gouvéa. 47 crs Pasteur. Subventions de la Ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

- **Mme Geneviève SALTIEL, copropriétaire de l'immeuble sis 24, rue Gouvéa à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la transformation d'un hôtel meublé de 12 chambres, un logement et un commerce en 3 logements et un commerce dont un logement de type 3 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 7 novembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000845.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39.866 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 35.879 €
Aide de la CUB 10% : 3.987 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $39.866 \text{ €} \times 10\% = 3.987 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Geneviève SALTIEL une participation d'un montant de 3.987 € pour la Ville de Bordeaux

- **Mme Marie-France BERBILLE, propriétaire d'une maison sise 8, rue Larmée à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison vacante en un logement de type 5 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 12 décembre 2006.

Il a été présenté lors de la commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000828.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 103.896 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 93.506 €
Aide de la CUB 10% : 10.390 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $103.896 \text{ €} \times 10\% = 10.390 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Marie-France BERBILLE une participation d'un montant de 10.390 € pour la Ville de Bordeaux

➤ **Immeuble 38, rue des Piliers de Tutelle :**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant de 3 logements et un commerce en 4 logements dont un de type 4 en loyer conventionné et un de type 4 en loyer conventionné PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 07 novembre 2006.

- **SCI DU FER A CHEVAL, copropriétaire de l'immeuble sis 38, rue des Piliers de Tutelle à Bordeaux** pour un logement conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000734.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 75.541 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 52.879 €
Aide de la CUB 10% : 7.554 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $75.541 \text{ €} \times 10\% = 7.554 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DU FER A CHEVAL une participation d'un montant de 7.554 € pour la Ville de Bordeaux

- **SCI OPHELINE, copropriétaire de l'immeuble sis 38, rue des Piliers de Tutelle à Bordeaux** pour un logement en loyer conventionné PST.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 7 novembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000735.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 80.305 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 72.274 €
Aide de la CUB 10% : 8.030 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $80.305 \text{ €} \times 10\% = 8.030 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI OPHELINE une participation d'un montant de 8.030 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. et Mme Laurent DE CUNIAC, copropriétaires de l'immeuble sis 109, rue du Palais Gallien à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble composé d'un local commercial et de 3 logements dont deux vacants (1T3 – 1T4) en loyer conventionné PST. Cet immeuble est situé hors du périmètre de l'OPAH. Par contre, les logements sont réservés par

In Cité au relogement du Centre Historique. A ce titre, ces logements peuvent bénéficier des mêmes aides que ceux situés dans le périmètre de l'OPAH.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 4 avril 2006.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 20 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000835.

➤ **Logement 1 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 71.972 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 64.775 €

Aide de la CUB 10% : 7.197 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $71.972 \text{ €} \times 10\% = 7.197 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :**

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 65.559 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 59.003 €

Aide de la CUB 10% : 6.556 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $65.559 \text{ €} \times 10\% = 6.556 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. et Mme Laurent DE CUNIAC une participation d'un montant de 13.753 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Jean-Charles BOUDEVILLE, propriétaire de l'immeuble sis 31, rue Gouvéa à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble vacant composé d'un garage et de 3 logements en un local commercial et 3 logements de type 2 dont deux en loyer conventionné PST et un en loyer conventionné.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 12 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000846.

➤ **Logement 1 :** (loyer PST)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26.422 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.780 €

Aide de la CUB 10% : 2.642 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $26.422 \text{ €} \times 10\% = 2.642 \text{ €}$

➤ **Logement 2 :** (loyer PST)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25.745 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.170 €

Aide de la CUB 10% : 2.574 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $25.745 \text{ €} \times 10\% = 2.574 \text{ €}$

➤ **Logement 3 :** (loyer conventionné)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 25.745 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18.021 €

Aide de la CUB 10% : 2.574 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $25.745 \text{ €} \times 10\% = 2.574 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Jean-Charles BOUDEVILLE une participation d'un montant de 7.790 € pour la Ville de Bordeaux

- **M. Norbert MONDON, propriétaire de l'immeuble sis 47, cours Pasteur à Bordeaux.**

Cette opération consiste en la réhabilitation complète d'un immeuble composé d'un commerce et de 4 logements (dont un vacant). Deux logements de type 3 sont subventionnés en loyer conventionné et un de type 3 en loyer intermédiaire.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH du 12 décembre 2006 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033000847.

➤ **Logement 1 :** (loyer conventionné)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59.659 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 41.761 €

Aide de la CUB 10% : 5.966 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $59.659 \text{ €} \times 10\% = 5.966 \text{ €}$

➤ **Logement 4 :** (loyer conventionné)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59.659 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 41.761 €

Aide de la CUB 10% : 5.966 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $59.659 \text{ €} \times 10\% = 5.966 \text{ €}$

➤ **Logement 3 :** (loyer intermédiaire)

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59.659 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23.864 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $59.659 \text{ €} \times 10\% = 5.966 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Norbert MONDON une participation d'un montant de 17.898 € pour la Ville de Bordeaux

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE

Adjoint au Maire

